

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 161f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne soutiennent l'Europe du Sud-Est et la Turquie dans la lutte contre la cybercriminalité

Strasbourg, 12.03.2007 – La lutte contre la cybercriminalité en Europe du Sud-Est et en Turquie sera au cœur d'une conférence organisée par le Conseil de l'Europe, le Ministère serbe de la Justice et la Commission européenne, en particulier son Agence européenne pour la Reconstruction, du 19 au 21 mars prochains à Belgrade (Serbie).

Les discussions porteront sur l'efficacité des législations nationales et leur conformité avec les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, le renforcement de la coopération régionale et internationale et la capacité des systèmes de justice pénale à enquêter, poursuivre et juger les cyberdélinquants. Les représentants des 12 pays participants (*) partageront également leurs expériences en la matière ainsi que des exemples de bonnes pratiques pour prévenir et combattre ce fléau.

Afin de lutter contre la cybercriminalité et de protéger les réseaux informatiques contre les intrusions criminelles et les utilisations abusives, les gouvernements européens sont appelés à :

- introduire la notion de cyberdélits dans leurs droits internes afin d'harmoniser la législation et faciliter la coopération ;
- établir des procédures d'enquêtes et de poursuites et se doter de capacités institutionnelles qui permettent aux instances de justice pénale de lutter contre la criminalité de haute technologie ;
- instaurer des conditions propices à une coopération directe entre les institutions publiques et entre celles-ci et le secteur privé ;
- mettre en place des points de contacts 24h/24h qui permettent une coopération directe entre plusieurs pays et la création de réseaux intergouvernementaux pour les interventions d'urgence.

A ce jour, la [Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité](#) a été ratifiée par 19 pays (y compris les Etats-Unis), et son [Protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques](#) par 10 pays. La Serbie a signé, mais non encore ratifié, les deux instruments le 7 avril 2005.

La **presse** est invitée à assister à l'ouverture de la conférence (lundi 19 mars, de 10h00 à 11h00) et à s'accréditer auprès de Dragan Stijelja-Jovanovic (voir coordonnées ci-dessous).

Contacts :

Alexander Seger, Département des Problèmes criminels, Conseil de l'Europe
Tél. +33 3 88 41 30 27, mobile +33 6 62 28 82 61, alexander.seger@coe.int

Dragan Stijelja-Jovanovic, Tél. +381 11 363 14 16, dragan.stijelja-jovanovic@coe.int ou dragan.s.jovanovic@mpravde.sr.gov.yu

(*) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Moldova, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovaquie, l'« ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int